

Commune de
MARSSAC sur TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

**CHAUSSÉE RÉTRÉCIE ET STATIONNEMENT INTERDIT
RUE CLEMENT ADER**

Objet : Travaux de pose d'un câble d'éclairage public
EIFFAGE ENERGIE CHAMAYOU - 28, rue de Broucounies - 81000 ALBI

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2215-4 ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 36, R 37 et R 225 ;
Vu la demande effectuée par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE CHAMAYOU du 24 février 2025 ;
CONSIDERANT que les travaux cités en objet ne sont pas compatibles avec le maintien normal de la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La chaussée sera rétrécie et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier, mais ne s'applique pas aux véhicules de secours ou de police

Du lundi 3 mars 2025 au vendredi 30 mai 2025 inclus

Article 2 : L'entreprise EIFFAGE ENERGIE CHAMAYOU est autorisée à occuper 5 mètres linéaires de chaussée et accotement avant et après le chantier pour le stationnement des véhicules ou engins de chantier.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle - Quatrième partie - Signalisation de Prescription - sera à la charge et mise en place par l'entreprise Eiffage Energé Chamayou.

Article 4 : Les dispositions définies par l'Article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite :
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn ;
- Le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
- L'entreprise EIFFAGE ENERGIE CHAMAYOU ;
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marssac sur Tarn, le 26 février 2025
Pour Madame le maire,
Le Responsable des Services Techniques



Christophe JAMMES